

# **Conditions Générales de Ventes (CGV) de Schobuk UG (société d'entrepreneurs)**

## **I. Généralités**

### **§ 1 Obligation générale**

Les commandes à Schobuk UG (société d'entrepreneurs) sont effectuées uniquement sur la base de ces présentes Conditions Générales de Vente. La version en vigueur au moment de la conclusion du contrat et qui peut être visionnée sur le site web [www.schobuk.com](http://www.schobuk.com) est déterminante.

### **§ 2 Exigence de la forme écrite**

Toute dérogation aux présentes CGV nécessite une confirmation écrite émanant de Schobuk UG (société d'entrepreneurs).

### **§ 3 Nullité d'autres CGV**

Les Conditions Générales de Vente divergentes, contraires ou accessoires – notamment si elles concernent les « conditions d'achat » ou les « conditions de livraison » du donneur d'ordre - ne font pas partie constitutive du contrat, même si elles sont connues. Une objection formelle n'est pas nécessaire.

## **II. Renseignements**

### **§ 4 Type de renseignement**

Selon ces CGV, les renseignements sont des descriptions techniques et des conseils écrits et en image accessibles publiquement ou donnés personnellement, ainsi que le traitement des demandes de tout type oralement ou par téléphone.

### **§ 5 Exclusion de la responsabilité**

Les renseignements donnés par Schobuk UG (société d'entrepreneurs) sont donnés en son âme et conscience, mais à titre indicatif. Schobuk UG (société d'entrepreneurs) ne peut pas être tenue responsable des renseignements donnés.

## **III. Passation et acceptation d'une commande**

### **§ 6 Engagement au contrat**

Dans le sens de ces CGV, les commandes sont des demandes de conclusion d'un contrat qui engagent le donneur d'ordre au sens défini par § 145 du code civil allemand. Les commandes peuvent être transmises par la poste sur des supports informatiques ou par téléchargement sur l'un des serveurs de Schobuk UG (société d'entrepreneurs).

### **§ 7 Commande par transmission du fichier de commande**

La commande est considérée ferme à compter de la réception du fichier de commande soit par transmission électronique, soit sur des supports informatiques envoyés par la poste.

### **§ 8 Acceptation de la commande**

Le contrat est considéré comme ferme à compter du moment où la commande a été reçue et acceptée par Schobuk UG (société d'entrepreneurs). Pour l'acceptation, il suffit d'envoyer une confirmation de commande et de commencer avec les travaux liés à l'exécution de la commande.

### **§ 9 Résiliation du contrat par Schobuk UG (société d'entrepreneurs)**

Schobuk UG (société d'entrepreneurs) n'est pas tenue de réaliser des commandes d'impression enfreignant des dispositions légales ou portant préjudice aux droits de tiers et a le droit de résilier le contrat dans ces cas-là.

#### **IV. Responsabilité du donneur d'ordre**

##### **§ 10 Responsabilité solidaire du donneur d'ordre**

Le ou les donneurs d'ordre sont solidairement responsables des conséquences juridiques résultant du contrat et notamment du paiement des montants facturés par Schobuk UG (société d'entrepreneurs) et d'autres frais.

##### **§ 11 Acheteur et destinataire en tant que donneur d'ordre**

Dans les commandes avec livraison à des tiers, la personne passant la commande est considérée comme étant le donneur d'ordre. Si la livraison se fait en faveur de tiers ou que le destinataire de la livraison s'enrichit par la prise de possession et l'utilisation ultérieure de la livraison, la personne passant la commande et le destinataire de la livraison sont considérés conjointement comme donneurs d'ordre. En passant la commande, le donneur d'ordre garantit tacitement que le destinataire de la livraison est d'accord.

#### **V. Paiements spéciaux**

##### **§ 12 Paiement lors de la résiliation du contrat**

Si Schobuk UG (société d'entrepreneurs) résilie le contrat pour des raisons importantes, ou qu'elle autorise la résiliation du contrat à la demande du donneur d'ordre, elle a droit à être indemnisée pour non-exécution. Schobuk UG (société d'entrepreneurs) a au moins droit à être payée pour les prestations fournies à compter de l'acceptation de la commande.

##### **§ 13 Frais d'envoi**

L'emballage, le fret, les frais d'affranchissement, l'assurance et les autres frais d'envoi sont à rembourser ou à payer à Schobuk UG (société d'entrepreneurs). Sont applicables les listes de prix valides lors de la commande et qui peuvent être visionnées sur le site Web.

#### **VI. Principes de l'exécution de la commande**

##### **§ 14 Responsabilité du donneur d'ordre pour les données d'impression**

À moins que ce ne soit convenu autrement, Schobuk UG (société d'entrepreneurs) exécute toutes les commandes sur la base des données d'impression fournies par le donneur d'ordre. Le donneur d'ordre est en tous points responsable de l'intégralité et l'exactitude de ces données, même si des erreurs se produisent dans la transmission des données et dans le support informatique, sans que la responsabilité de Schobuk UG (société d'entrepreneurs) soit engagée.

##### **§ 15 Exclusion de l'obligation de vérification**

Le matériel de tout type fourni par le donneur d'ordre ou par un tiers – ceci est valable également pour les supports informatiques et les données transmises – n'est pas soumis à une obligation de vérification par Schobuk UG (société d'entrepreneurs). Ceci n'est pas valable si le matériel présente des vices évidents, notamment pour les données d'impression non lisibles ou non transformables.

##### **§ 16 Sécurité informatique**

Avant de transmettre les données, le donneur d'ordre est tenu d'appliquer les programmes de protection antivirus de dernière génération.

##### **§ 17 Sauvegarde des données**

La sauvegarde des données incombe uniquement au donneur d'ordre. Schobuk UG (société d'entrepreneurs) est autorisée à réaliser des copies mais n'y est pas obligée.

## **VII. Paiement anticipé**

### **§ 18 Paiement anticipé**

Dans toutes les commandes on pourra exiger le paiement anticipé ou une caution bancaire avant son acceptation. Si vous payez avec une carte de crédit, la somme sera passée au débit de votre compte par SCHOBUK UG (SOCIÉTÉ D'ENTREPRENEURS), GERMANY immédiatement après la commande. Nous recommandons de garder une copie des données de la transaction.

### **§ 19 Droit au paiement après l'acceptation de la commande**

S'il apparaît, après la conclusion du contrat, que l'exécution du paiement est menacée par l'absence de ressources du client, Schobuk UG (société d'entrepreneurs) est en droit d'exiger un paiement anticipé, de conserver la marchandise qui n'a pas encore été livrée et d'interrompre la poursuite du travail. Schobuk UG (société d'entrepreneurs) dispose également de ces droits lorsque le donneur d'ordre est en retard pour le paiement d'autres factures émanant de Schobuk UG (société d'entrepreneurs).

## **VIII. Dates d'achèvement**

### **§ 20 Non-engagement par rapport aux délais de production indiqués**

Les délais de production et de livraison publiés sur les pages Web de Schobuk UG (société d'entrepreneurs) n'engagent pas la responsabilité de cette dernière. Le donneur d'ordre ne peut pas exiger des délais fermes.

### **§ 21 Exclusion de dommages et intérêts**

Il est expressément exclu que le donneur d'ordre ou un tiers présente une réclamation en dommages et intérêts à Schobuk UG (société d'entrepreneurs) pour non-respect des délais, à moins que le donneur d'ordre ait relancé cette dernière par écrit en fixant un nouveau délai raisonnable.

### **§ 22 Amélioration en cas de réclamation**

Schobuk UG (société d'entrepreneurs) a la possibilité de réparer le défaut d'un produit réclamé au moins trois fois, avant que le donneur d'ordre ne puisse réclamer le remboursement de son argent.

### **§ 23 Force majeure**

Les retards de la livraison et la prestation pour raison de force majeure ou des événements imprévisibles qui rendent difficile ou impossible l'exécution de la commande et dont Schobuk UG (société d'entrepreneurs) ne peut pas être rendue responsable (les cas de force majeure sont notamment les guerres, émeutes, troubles civils, ordonnances des autorités, non obtention de permis d'exportation, d'importation ou de transit, mesures nationales de limitation du trafic commercial, grèves, lock-out et toute autre perturbation de la production ainsi que les interruptions de la circulation – que ces événements affectent Schobuk UG, ses fournisseurs ou ses sous-traitants -) donnent droit à Schobuk UG (société d'entrepreneurs), à reporter la production ou la livraison jusqu'à que les troubles soient terminés et à y ajouter un temps de mise en train ou de résilier le contrat – si ce n'est pas encore fait – en partie ou complètement. Dans ce cas, le donneur d'ordre peut résilier le contrat au plus tôt deux semaines après le commencement de la perturbation décrite précédemment, mais seulement si on ne peut lui exiger qu'il attende plus longtemps. La responsabilité de Schobuk UG (société d'entrepreneurs) est exclue dans ces cas.

## **IX. Envoi**

### **§ 24 Transfert du risque au moment de l'envoi**

Dès que l'envoi a été remis à l'entreprise qui exécute le transport, les risques liés à l'expédition sont supportés par le donneur d'ordre. Le donneur d'ordre a la possibilité, dans la mesure où cela lui est proposé par Schobuk UG (société d'entrepreneurs), de souscrire une assurance supplémentaire payante qui transfère le risque et les frais qui y sont liés à Schobuk UG (société d'entrepreneurs). Dans ce cas, Schobuk UG (société d'entrepreneurs) entreprend tous les efforts raisonnables pour satisfaire le donneur

d'ordre.

#### **§ 25 Exclusion de la responsabilité pour l'entreprise de transport**

Schobuk UG (société d'entrepreneurs) charge des entreprises tierces (entreprise de transport) de l'envoi de la marchandise en apportant toute la diligence requise et pour son propre compte, mais au nom et au risque du donneur d'ordre. Toute responsabilité de Schobuk UG (société d'entrepreneurs) pour les activités de l'entreprise de transports est exclue. Ceci s'applique notamment pendant la durée du délai de livraison de l'entreprise de transports.

#### **§ 26 Assurance de l'entreprise de transports**

Pour l'envoi sont applicables les conditions d'expédition de l'entreprise de transports. La marchandise est assurée selon les conditions habituelles à la valeur minimale assurable, quelle que soit sa valeur effective.

#### **§ 27 Cession des prétentions contre l'entreprise de transport**

Les prétentions éventuelles contre l'entreprise chargée de la livraison ou de l'envoi, pour quelque raison que ce soit, sont cédées par le donneur d'ordre à Schobuk UG (société d'entrepreneurs) à titre préventif et fiduciaire. Schobuk UG (société d'entrepreneurs) accepte la cession et poursuivra ces prétentions en son âme et conscience et avec les soins habituels dans les affaires et produira, le cas échéant, de nouveau le produit en question pour le donneur d'ordre.

### **X. Acceptation et présentation de la facture**

#### **§ 28 Dette quérable du donneur d'ordre**

Les produits fabriqués et les prestations fournies par Schobuk UG (société d'entrepreneurs) s'entendent comme dette quérable du donneur d'ordre.

#### **§ 29 Signification de la facture**

La facture est établie au plus tard le jour de l'achèvement des produits fabriqués et des prestations fournies par Schobuk UG (société d'entrepreneurs). Le donneur d'ordre est constitué en demeure pour non-acceptation dès l'achèvement.

#### **§ 30 Acceptation et modification de la facture**

La facturation se fait sous réserve d'éventuelles erreurs. Schobuk UG (société d'entrepreneurs) peut, le cas échéant, émettre une facture corrigée jusqu'à trois mois au plus tard après la livraison. Après l'écoulement de ce délai, on considère que la facture est acceptée par le donneur d'ordre, à moins que ce dernier l'ait réclamée à Schobuk UG (société d'entrepreneurs) en indiquant les motifs, quoique ce délai n'affecte pas l'obligation de payer ni l'obligation de réclamer en l'espace du délai plus court fixé dans les présentes CGV. Si pour des raisons fiscales, on lui demande des modifications ultérieures auxquelles Schobuk UG (société d'entrepreneurs) ne peut s'opposer, le donneur d'ordre doit rembourser à Schobuk UG (société d'entrepreneurs) les dépenses liées à la modification de la facture.

#### **§ 31 Retard dans l'acceptation**

Si le donneur d'ordre ou le destinataire nommé par celui-ci est en retard dans l'acceptation, Schobuk UG (société d'entrepreneurs) est en droit d'entreposer les objets à livrer aux frais et risques du donneur d'ordre. Schobuk UG (société d'entrepreneurs) peut se servir également d'un magasinier. Les frais de stockage qui en découlent et les frais de transport supplémentaires éventuels causés par le refus de prise en charge lors de la livraison sont à la charge du donneur d'ordre et doivent être remboursés à Schobuk UG (société d'entrepreneurs).

### **XI. Réserve de propriété et retard dans le paiement**

#### **§ 32 Droits de propriété**

La marchandise livrée reste la propriété de Schobuk UG (société d'entrepreneurs) jusqu'au paiement intégral par le client.

### **§ 33 Retard dans le paiement**

Le paiement est dû sans tarder dès réception de la facture et sans déductions. Le donneur d'ordre est automatiquement en retard dans le paiement un mois après l'achèvement de la marchandise ou la prestation par Schobuk UG (société d'entrepreneurs).

## **XII. Réclamation et garantie en cas de vice**

### **§ 34 Exclusion de la garantie pour les données d'impression fournies par le client**

Schobuk UG (société d'entrepreneurs) imprime les données d'impression fournies par le donneur d'ordre indépendamment de leur qualité et n'assume par conséquent aucune garantie pour les vices liés à la qualité de ces données.

### **§ 35 Délai de réclamation**

Les réclamations pour des vices évidents doivent être communiquées à Schobuk UG (société d'entrepreneurs) en l'espace de deux semaines.

### **§ 36 Divergence minime**

Les divergences minimales par rapport au contrat et qui n'ont aucune importance pour la marchandise ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation. Ceci est également valable pour les différences minimales de couleur.

### **§ 37 Vice d'une partie de la livraison**

Les vices d'une partie de la marchandise livrée n'autorisent pas à réclamer toute la livraison, à moins qu'une livraison partielle soit sans intérêt pour le donneur d'ordre.

### **§ 38 Amélioration ultérieure en cas de vice**

En cas de réclamations justifiées, Schobuk UG (société d'entrepreneurs) s'engage à éliminer les défauts (tout en excluant d'autres prétentions).

### **§ 39 Retour de la marchandise réclamée**

La condition préalable à l'amélioration est le renvoi à Schobuk UG (société d'entrepreneurs) des produits réclamés. Schobuk UG (société d'entrepreneurs) assume les frais de retour et envoie à cet effet au donneur d'ordre un bordereau de retour destiné à l'envoi gratuit. Le non-retour des produits réclamés, pour quelque raison que ce soit, entraîne la perte des droits du donneur d'ordre liés à la réclamation. Si seulement une partie des produits réclamés est retournée, l'amélioration de la partie non retournée ne peut pas se faire et le donneur d'ordre doit payer le montant de la facture sur ces produits.

### **§ 40 Résiliation du contrat en cas de vice**

Si l'amélioration échoue à deux reprises, le donneur d'ordre a le droit de résilier le contrat (les dommages et intérêts et la dépréciation sont exclus).

## **XIII. Responsabilité**

### **§ 41 Limitation de la responsabilité à la valeur de la commande**

Schobuk UG (société d'entrepreneurs) peut être tenue responsable, dans la mesure où cela n'est pas formellement exclu dans les CGV, seulement dans des cas de responsabilité impérative et en vertu des dispositions légales. En cas de manquement fautif aux obligations contractuelles, sa responsabilité se limite aux dommages prévisibles et typiques du contrat. La responsabilité pour les dommages de tout type, de même que les dommages consécutifs causés au donneur d'ordre ou à un tiers en raison de vices des produits ou de fautes de négligence commises par Schobuk UG (société d'entrepreneurs) lors de l'exécution de la commande, est en principe limitée à la valeur de la commande.

## **XIV. Droit de propriété industrielle / droit d'auteur**

### **§ 42 Copyright et droits de jouissance**

Schobuk UG (société d'entrepreneurs) (ou le donneur de licence éventuel) garde tous les droits sur ses prestations créatives, notamment sur les ébauches graphiques, marques figuratives, signets, enveloppes, arrière-plans, mises en pages etc. Le donneur d'ordre, lorsqu'il paye les travaux, paye pour la prestation fournie, mais non pas pour la propriété intellectuelle ni notamment pour les droits de reproduction.

### **§ 43 Responsabilité du donneur d'ordre pour la violation des droits de tiers**

Le donneur d'ordre est seul responsable du préjudice porté aux droits des tiers, notamment aux droits d'auteur, du fait de l'exécution de sa commande. Le donneur d'ordre doit dégager Schobuk UG (société d'entrepreneurs) de toutes les revendications basées sur une telle violation.

## **XV. Données et supports informatiques fournis**

### **§ 44 Données fournies et supports informatiques**

Les modèles, données et supports informatiques fournis par le donneur d'ordre sont conservés dans le cadre de l'exécution de la commande. La responsabilité de Schobuk UG (société d'entrepreneurs) pour le dommage ou la perte est exclue. Toutes les données et supports informatiques fournis sont détruits par Schobuk UG (société d'entrepreneurs) une fois la commande exécutée. Le renvoi de ces données au donneur d'ordre est exclu.

### **§ 45 Archivage des données et supports informatiques**

Les données et supports informatiques fournis par l'auteur de la demande sont conservés par Schobuk UG (société d'entrepreneurs) pendant une durée de trois mois environ pour des commandes éventuelles. Schobuk UG (société d'entrepreneurs) conserve ces données à titre gratuit et volontaire, sans qu'il y ait prétention. Une fois le délai de conservation écoulé, les données et les supports informatiques sont détruits dans les règles de l'art sans consultation préalable.

## **XVI. Protection des fichiers personnels**

### **§ 46 Traitement informatique des fichiers personnels**

Les données nécessaires à l'exécution de la commande remises par le donneur d'ordre sont enregistrées par Schobuk UG (société d'entrepreneurs) sous forme électronique. Schobuk UG (société d'entrepreneurs) a le droit de modifier ces données et d'en réaliser des extraits dans le cadre des travaux liées à la commande.

### **§ 47 Transmission de données**

Schobuk UG (société d'entrepreneurs) a le droit de transmettre à des tiers les données personnelles enregistrées pour l'exécution de la commande, en tenant compte des dispositions sur la protection des données en vigueur – notamment les instituts de crédit, les sociétés d'assurance-crédit et les sociétés de recouvrement – dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution de la commande ou la sauvegarde des intérêts de Schobuk UG (société d'entrepreneurs). Les données sont transmises également, dans la mesure nécessaire, aux partenaires chargés de l'exécution de la commande et à des entreprises d'organisation de bureau, qui sont chargées par Schobuk UG (société d'entrepreneurs) d'envoyer et réceptionner des courriers, de réaliser des études de marché et de fournir des prestations de télécommunication.

### **§ 48 Effacement des données**

Schobuk UG (société d'entrepreneurs) efface les données personnelles à la demande écrite de l'intéressé. L'effacement a lieu directement après la réception de la demande. En cas de données enregistrées électroniquement dans le cadre des principes de la comptabilité correcte, l'effacement a lieu immédiatement après l'écoulement du délai minimum de conservation fixé par les dispositions légales.

## **XVII. Dispositions finales**

### **§ 49 Lieu de l'exécution de la prestation**

Le lieu de l'exécution de tous les obligations découlant du contrat est Krefeld, sauf disposition contraire.

### **§ 50 Juridiction compétente**

Le lieu de juridiction pour tous les litiges issus des présentes CGV est Landshut. Cela ne s'applique pas lorsque le donneur d'ordre est une personne physique habitant dans le pays, qui agit à des fins personnelles (consommateur).

### **§ 50 Application du droit allemand**

Les présentes conditions sont régies par le droit allemand. Le droit commercial de l'ONU est expressément exclu.

### **§ 51 Validité pour les consommateurs**

Dans le mesure où les présentes CGV contiennent des dispositions qui peuvent être convenues entre commerçants de façon juridiquement valable, mais qui par ailleurs sont légalement exclues, on les considère comme étant expressément convenues entre commerçants. Pour les consommateurs, les dispositions légales sont d'application, et une clause invalide sera considérée comme remplacée par une clause qui dans le sens commercial sera la plus similaire possible à la clause invalide mais qui sera légalement valide.

### **§ 51 Clause salvatrice**

Si une partie de ces GGV s'avérait être non valide ou inapplicable conformément à la loi en vigueur, la clause non valide ou inapplicable sera considérée comme remplacée par une clause valide et applicable qui sera la plus similaire à l'intention de la clause d'origine et le reste de l'accord conservera ses effets.

Krefeld, le 1 juillet 2012